



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 19 n° 6 au cat.

LES REFUGES POUR FEMMES VIOLENTÉES AU CANADA

par Cathy Trainor*

Faits saillants

- En 1997-1998, 90 792 femmes et enfants à charge ont été admis dans 413 refuges pour femmes victimes de violence dans l'ensemble du Canada.
- Un aperçu instantané dressé le 20 avril 1998 a révélé qu'il y avait 6 115 résidents dans 422 refuges : 48 % étaient des femmes et 52 % des enfants à charge. Près des trois quarts de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- Le 20 avril 1998, 77 % (2 260) des femmes dans des refuges avaient été victimes de mauvais traitements, et les autres avaient été admises pour d'autres raisons telles que des problèmes de logement.
- La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux femmes qui y résidaient : consultation individuelle à court terme (91 %), défense des droits des femmes (87 %), compétences parentales (82 %) et services de renvoi pour logement (82 %).
- Les services offerts aux enfants résidents comprennent des espaces récréatifs extérieurs et intérieurs (80 %), de la consultation individuelle (75 %), de la consultation de groupe (53 %) et des programmes pour les enfants témoins ou victimes de violence (53 %).
- Le 20 avril 1998, 407 refuges ont déclaré avoir reçu 3 590 demandes de divers services de la part de non-résidents et d'ex-résidents¹.
- Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 41 heures par semaine à des activités d'extension. Les activités d'extension comprenaient la fourniture de renseignements, l'accompagnement des victimes à la cour, les rencontres avec des clientes pour discuter de possibilités/d'options et la participation aux centres d'accueil.
- Les coûts de fonctionnement déclarés par 411 refuges en 1997-1998 s'établissaient à 170 millions de dollars.

¹ Un non-résident était une personne qui n'a jamais résidé dans un refuge mais qui recevait des services, alors qu'un ex-résident était une personne qui avait déjà résidé dans un refuge et qui recevait des services de suivi.

* Gestionnaire de projet, Programme de l'intégration et de l'analyse



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/
abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur version papier au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cdn le numéro ou 70 \$ cdn pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Juin 1999
N° 85-002-XPF au catalogue
ISSN 1209-6385

N° 85-002-XIF au catalogue
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Au cours des trente dernières années, le public est de plus en plus conscient et inquiet du problème de la violence familiale, particulièrement la violence contre les femmes et les enfants. Cette inquiétude a amené les collectivités et les gouvernements à faire davantage d'efforts pour aider les victimes. Grâce à des investissements de la part de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), des gouvernements provinciaux/territoriaux et des collectivités, un réseau de refuges assez étendu a été mis en place pour les femmes violentées au Canada (SPR Associates Inc., 1997)². Aujourd'hui, toutes les provinces et les territoires sont dotés de services résidentiels, ou de refuges, pour les femmes violentées et leurs enfants qui cherchent à fuir la violence. Ces établissements fournissent non seulement un milieu sécuritaire, mais aussi divers services pour les résidents et pour les femmes violentées dans le reste de la collectivité.

Types de refuges

Le terme refuge est utilisé dans un sens très large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent des femmes violentées et leurs enfants à charge. Pour l'enquête sur les maisons d'hébergement, les types de refuges sont définis de la façon suivante :

Maison d'hébergement – Hébergement d'urgence de première étape de courte ou de moyenne durée (1 jour à 11 semaines).

Maison d'hébergement de deuxième étape – Hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et de renvoi, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles se cherchent un logement permanent.

Réseau de maisons d'hébergement – Un réseau de maisons privées dans des régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritable refuge. Il s'agit d'un hébergement auxiliaire de très courte durée (1 à 3 jours).

Centre/refuge d'urgence pour femmes – Lieu de dépannage (aide temporaire) de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge.

Refuge d'urgence – Hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour un vaste éventail de la population. Cette forme d'hébergement n'est pas réservée uniquement aux femmes violentées et peut accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On pourra y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence familiale mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex. expulsion pour non-paiement du loyer). Outre l'hébergement et les repas, ces refuges offrent très peu de services à la clientèle.

Centre de ressources familiales – Un projet du gouvernement de l'Ontario qui dessert un vaste éventail de clients à qui il fournit une gamme variée de services d'information, de renvoi et de logement.

Autres – Tous les autres établissements/refuges non classés ailleurs. Cette catégorie peut comprendre les Centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, le Logement provisoire au Manitoba, et d'autres types de refuges d'urgence. Ces services ne sont pas nécessairement réservés uniquement aux femmes violentées.

Le nombre de refuges au Canada n'a pas cessé d'augmenter depuis les années 1970, la SCHL ayant assuré des fonds pour les dépenses de capital par le biais des programmes de logement sans but lucratif en vertu de la Loi nationale sur le logement, et les programmes provinciaux et territoriaux fournissant des fonds pour les dépenses de fonctionnement (SPR Associates Inc., 1997). La SCHL a ensuite offert son aide financière au projet « Opération refuge », un programme réalisé en étroite collaboration et dans le cadre de partenariats avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) et des organismes communautaires. De 1988 à 1992, le programme a consacré 22 millions de dollars à l'établissement ou à l'ajout de maisons d'hébergement accordant une priorité spéciale aux communautés qui n'avaient pas de maisons d'hébergement (comme dans des régions rurales ou éloignées ainsi que dans des réserves), et aux refuges pour les immigrantes et les femmes handicapées (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1994).

² Il n'existe pas actuellement au Canada de refuges qui fournissent des services d'hébergement exclusivement aux hommes victimes de violence familiale.

Entre 1992 et 1995, le programme de la SCHL intitulé L'étape suivante a financé la création de 34 projets de maisons d'hébergement de deuxième étape et de 23 refuges de première étape partout au Canada. Le financement des maisons d'hébergement de deuxième étape visait les collectivités où il existait des refuges de première étape mais où les femmes avaient besoin d'un logement sécuritaire pour une plus longue période pendant qu'elles se cherchaient un logement permanent dans la collectivité. Depuis 1996, la SCHL a financé, dans le cadre du Programme d'amélioration des refuges, les travaux de réparation ou d'amélioration des refuges existants et a affecté des fonds pour les dépenses de capital reliées à la création de 17 autres refuges de première et deuxième étapes, y compris 10 nouveaux refuges dans des collectivités des Premières nations, et en partenariat avec les Premières nations et le MAIN. Certaines provinces ont assuré la prestation du « Programme d'amélioration des refuges » dans leur secteur de compétence et ont affecté des fonds supplémentaires pour les dépenses de capital afin d'ajouter aux fonds disponibles aux refuges.

Outre les efforts des organismes fédéraux, de nombreux programmes provinciaux et territoriaux offrent des services et des solutions de rechange aux femmes qui ont été victimes de violence familiale. Ces programmes comprennent une aide financière pour le fonctionnement et l'entretien courants des refuges, des programmes de counselling et de prévention, des services juridiques et des programmes de sensibilisation du public.

Le présent *Juristat* décrit les résultats de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 1997-1998, au moyen d'un examen des caractéristiques des refuges et de leurs résidents. L'Enquête a été menée au moyen d'un questionnaire envoyé à tous les refuges connus que l'on avait identifié comme fournissant des services d'hébergement aux femmes violentées et à leurs enfants. Parmi les 470 refuges qui ont reçu le questionnaire, 430 ou 91 % y ont répondu (tableau 1). Des renseignements ont été recueillis sur les caractéristiques des établissements et sur les services dispensés au cours des douze mois

Tableau 1

Refuges pour femmes violentées : nombre de refuges en activité et de refuges qui ont répondu à l'Enquête sur les maisons d'hébergement, 1997-1998

	Nombre de refuges en activité	Nombre de refuges qui ont répondu	%
Canada	470	430	91
Terre-Neuve	11	11	100
Île-du-Prince-Édouard	4	4	100
Nouvelle-Écosse	20	19	95
Nouveau-Brunswick	16	16	100
Québec	105	97	92
Ontario	129	116	90
Manitoba	25	24	96
Saskatchewan	21	20	95
Alberta	32	25	78
Colombie-Britannique	93	86	92
Yukon	5	5	100
Territoires du Nord-Ouest	9	7	78

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, 1997-1998, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

précédents. L'enquête fournit également un aperçu instantané d'une journée des caractéristiques des femmes et des enfants qui étaient hébergés dans les refuges le 20 avril 1998.

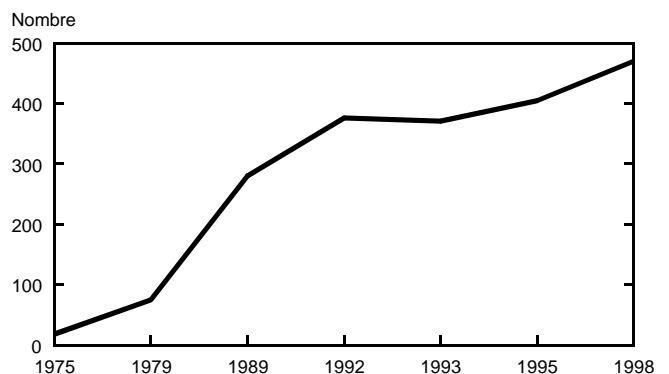
Profil des établissements

Le nombre de refuges pour femmes s'accroît

Le 20 avril 1998, on comptait 470 refuges pour femmes violentées dans l'ensemble du Canada. De ce nombre, seulement 18 existaient avant 1975 et 57 ont ouvert leurs portes entre 1975 et 1979 (figure 1).

Figure 1

Croissance du nombre de refuges au Canada



Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

La plus forte croissance s'est produite pendant les années 1980 lorsque la violence envers les femmes et la violence familiale ont attiré l'attention de tous les paliers de gouvernement (Rodgers et MacDonald, 1994; Pottie Bunge et Levett, 1998). De 1989 à 1998, une bonne partie de la croissance a découlé de la création de refuges dans les collectivités autochtones et les régions rurales. En 1998, 46 % des refuges desservaient des régions rurales (et peuvent également avoir desservi des régions urbaines/suburbaines) et 29 % assuraient des services dans les réserves.

Près des deux tiers (270) des refuges déclarants en 1998 étaient des maisons d'hébergement. Les 160 autres comprenaient 63 maisons d'hébergement de deuxième étape, 26 refuges d'urgence, 25 refuges d'urgence pour femmes, 21 réseaux de maisons d'hébergement, 12 centres de ressources familiales (Ontario seulement) et 13 autres types d'établissements. Les maisons d'hébergement étaient le principal type de logement d'urgence offert dans toutes les provinces et dans les territoires, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard où trois refuges sur les quatre étaient des maisons d'hébergement de deuxième étape, et en Alberta où les centres d'urgence pour femmes comptaient pour près du tiers de tous les établissements, suivis de près des maisons d'hébergement (28 %)³.

³ Le fait qu'en Alberta une proportion relativement élevée (22 %) des établissements n'ont pas répondu à l'enquête et que la nature de ces établissements était donc inconnue peut avoir eu une influence sur les données.

La gamme de services offerts est très variée

En plus de l'hébergement, la majorité des refuges offrent divers services. Les types de services fournis dépendent dans une large mesure de la disponibilité des fonds, et ils sont susceptibles de varier selon les services dispensés dans le reste de la collectivité. Plus de neuf établissements sur dix (91 %) offraient sur place de la consultation individuelle à court terme aux femmes résidentes. Parmi les autres services offerts sur place figuraient la défense des droits (87 %), les compétences parentales (82 %) et des services de renvoi pour logement (82 %) (tableau 2). Plus de six établissements sur dix (61 %) assuraient des services aux femmes handicapées, alors que près de six sur dix offraient des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones⁴ (59 %) et des résidentes de minorités ethnoculturelles ou visibles⁵ (57 %).

De nombreux refuges étaient accessibles aux femmes handicapées, car ils offraient un accès complet ou partiel aux fauteuils roulants (64 %), des services aux malentendants (33 %), ce qui inclut des services téléphoniques comme ATME

ou le langage gestuel, ainsi que des services aux malvoyants (13 %) comme des documents en braille et en gros caractères.

Les services sur place offerts aux enfants comprenaient le plus souvent des espaces récréatifs extérieurs et intérieurs (80 %), de la consultation individuelle (75 %), de la consultation de groupe (53 %), ainsi que des programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (53 %).

Les refuges offraient également des services d'extension aux femmes dans la collectivité qui avaient besoin de conseils ou d'une aide, au moyen d'un service d'écoute téléphonique d'urgence (S.O.S.) (74 %), d'une consultation individuelle à court terme (70 %), de la défense de leurs droits (66 %) et de services juridiques (57 %). La majorité des établissements fournissaient également aux ex-résidentes des services comme la consultation individuelle à court terme (77 %), la défense de leurs droits (73 %), un service d'écoute téléphonique d'urgence (S.O.S.) (71 %), des services juridiques (62 %) et une aide au titre des compétences parentales (56 %) (tableau 2).

Les services aux non-résidents et aux ex-résidents sont rendus par téléphone, par lettre, par télécopieur ou à la suite d'une demande d'aide formulée en personne. Le 20 avril 1998, 407 refuges ont reçu, au total, 3 590 demandes d'aide, dont 659 demandes de services d'hébergement, 2 621 demandes n'ayant pas trait à l'hébergement et 310 demandes pour d'autres raisons. Les refuges consacraient en moyenne 41 heures par semaine à des activités d'extension dans la collectivité. Les activités d'extension prenaient la forme de la fourniture de renseignements, de l'accompagnement des victimes à la cour, de rencontres avec des clientes pour discuter de possibilités/d'options et de la participation aux centres d'accueil.

Les refuges comptent également sur d'autres organismes dans la collectivité, travaillant souvent avec eux au sein de comités de coordination inter-organismes pour offrir des services à leurs résidents. La majorité des établissements pouvaient obtenir pour leurs résidents des services dans la collectivité dans les domaines de l'apprentissage d'un travail ou de la recherche d'un emploi (65 %), des services juridiques (63 %), d'une aide financière ou une aide sociale (61 %), des services médicaux (58 %) et de la consultation individuelle à long terme (57 %).

Nombre d'admissions

Le terme « admission » désigne l'acceptation officielle, dans un établissement, d'une femme ou d'un enfant qui se voit attribuer un lit. Du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998⁶, on a dénombré 90 792 admissions de personnes (47 962 femmes

Tableau 2

Services* fournis sur place par les refuges aux résidentes, ex-résidentes et non-résidentes, 1997-1998

	Services fournis sur place par les refuges aux :		
	Résidentes	Non-résidentes	Ex-résidentes
	%		
Consultation individuelle à court terme	91	70	77
Consultation individuelle à long terme	34	35	41
Consultation de groupe	71	49	55
Programmes de consultations familiales	13	8	10
Service d'écoute téléphonique d'urgence	60	74	71
Services médicaux	55	34	38
Services juridiques	75	57	62
Aide financière/aide sociale	72	49	54
Appui à l'autonomie fonctionnelle	75	35	46
Apprentissage de travail ou recherche d'emploi	25	12	17
Consolidation de la relation mère-enfant	82	40	56
Services de renvoi pour logement	82	49	55
Services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones	59	43	45
Services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes des minorités ethnoculturelles ou visibles	57	40	43
Services pour femmes ayant une déficience	61	38	39
Services récréatifs	48	15	23
Défense des droits des femmes	87	66	73
Autres	23	18	18

* Service déclaré en tant que pourcentage des 430 établissements déclarants.

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, 1997-1998, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

⁴ À titre d'exemples de services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones, mentionnons la reconnaissance des méthodes traditionnelles de guérison, le recours aux conseillers spirituels aînés, l'accès à des interprètes et à des documents dans les langues autochtones et la reconnaissance et la compréhension des normes et croyances culturelles autochtones.

⁵ Les services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes des minorités ethnoculturelles ou visibles comprennent l'accès à des interprètes, à des documents de référence dans diverses langues et à des conseillers qui sont au courant des formalités de l'immigration et des pratiques parentales dans des cultures différentes.

⁶ La période exacte de déclaration peut varier. On a demandé aux établissements de fournir de l'information pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 1998, ou pour leur propre exercice de douze mois.

Comment obtenir de l'aide

La plupart des collectivités ont des services d'aide aux personnes violentées qui fournissent de l'information et un soutien. Pour se sortir de ce genre de situation et obtenir de l'aide, on recommande ce qui suit :

- 1) **Assurez-vous que vous et vos enfants êtes en sécurité.** Cela peut signifier vous retirer de la situation, déménager, ou fixer des limites à ce que vous allez tolérer. Préparez un plan de sortie au cas où la violence recommencerait.
- 2) **Refusez de vous sentir responsable de la violence.** L'agresseur a choisi d'agir avec violence. Vous n'êtes pas responsable de ce comportement.
- 3) **Appelez un ami ou un membre de la famille en qui vous avez confiance.** Appelez quelqu'un qui vous appuie et qui comprend que la violence n'est jamais acceptable ni justifiable.
- 4) **Appelez un refuge ou un service d'écoute téléphonique d'urgence.** Leurs numéros de téléphone se trouvent au début de l'annuaire téléphonique. Un refuge peut vous offrir de la sécurité, un soutien et vous aider à faire des plans pour l'avenir. Aller dans un refuge n'est pas la seule option. Vous pouvez également obtenir des conseils au téléphone.
- 5) **Appelez la police.** Les numéros de téléphone de la police se trouvent au début de l'annuaire téléphonique.
- 6) **Joignez-vous à un groupe de soutien.** Le fait de partager leurs expériences avec d'autres aide souvent les victimes à se rendre compte qu'elles ne sont pas seules. Ces groupes peuvent être extrêmement utiles lorsqu'il s'agit d'aider des personnes violentées à trouver des moyens de se protéger et de faire face à la situation.
- 7) **Voyez un conseiller.** Une consultation peut vous donner l'occasion de prendre conscience des répercussions que les mauvais traitements ont eus sur vous et de discuter de diverses possibilités.

Plusieurs de ces recommandations sont également appropriées pour les hommes victimes de violence familiale. Bon nombre de grands centres urbains partout au Canada ont des intervenants en pratique privée qui organisent des groupes de soutien pour les hommes violentés ou ont des organisations d'hommes qui peuvent orienter les victimes vers les services disponibles.

Sources : Santé Canada (1995), Association canadienne des radiodiffuseurs (1996), The Denise House/Sedna Women's Shelter (1997), Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women (1997), Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador (1998),

et 42 830 enfants) dans les 413 établissements qui ont participé à l'enquête (tableau 3). Une personne peut être admise plus d'une fois dans la même année. La SCHL a conclu qu'environ 18 % des femmes qui ont demeuré dans des refuges de première étape établis par l'Opération refuge y avaient demeuré plus d'une fois au cours d'une période de 12 mois (SCHL, 1994). De plus, les femmes passent des refuges de première étape aux maisons d'hébergement de

deuxième étape. L'Évaluation du programme L'étape suivante a permis d'établir que 70 % des établissements de deuxième étape accordaient la priorité aux femmes qui arrivaient d'un refuge d'urgence de première étape. En outre, plus de 90 % des femmes dans des maisons d'hébergement de deuxième étape ont d'abord demeuré dans un refuge de première étape avant d'être admises dans une maison d'hébergement de deuxième étape; toutefois, leur séjour ne se produit pas nécessairement dans la même période de 12 mois en raison des listes d'attente (SPR Associates Inc., 1997).

Tableau 3

Nombre d'admissions dans des refuges selon la province et le territoire, 1997-1998

	Admissions*		
	Total	Femmes	Enfants
Canada	90 792	47 962	42 830
Terre-Neuve	1 095	669	426
Île-du-Prince-Édouard	220	93	127
Nouvelle-Écosse	4 178	3 009	1 169
Nouveau-Brunswick	2 500	1 292	1 208
Québec	16 494	9 232	7 262
Ontario	28 712	15 257	13 455
Manitoba	5 660	2 336	3 324
Saskatchewan	4 092	1 662	2 430
Alberta	8 773	4 128	4 645
Colombie-Britannique	16 704	9 158	7 546
Yukon	602	330	272
Territoires du Nord-Ouest	1 762	796	966

* Une personne peut être acceptée plus d'une fois au cours de la période de déclaration.

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, 1997-1998, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

La majorité des admissions (73 %) étaient à des maisons d'hébergement, suivies des refuges d'urgence (10 %) et des centres d'urgence pour femmes (10 %). Les maisons d'hébergement de deuxième étape, les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales et les autres types d'établissements comptaient pour les autres 7 %. Il y a deux raisons qui expliquent le nombre plus élevé d'admissions dans des maisons d'hébergement. D'abord, le nombre de maisons d'hébergement est plus élevé que tous les autres types d'établissements; ensuite, la durée du séjour dans les maisons d'hébergement est plus courte, variant d'un jour à 11 semaines, en comparaison de 3 à 12 mois pour les maisons d'hébergement de deuxième étape.

Profil des résidents le 20 avril 1998

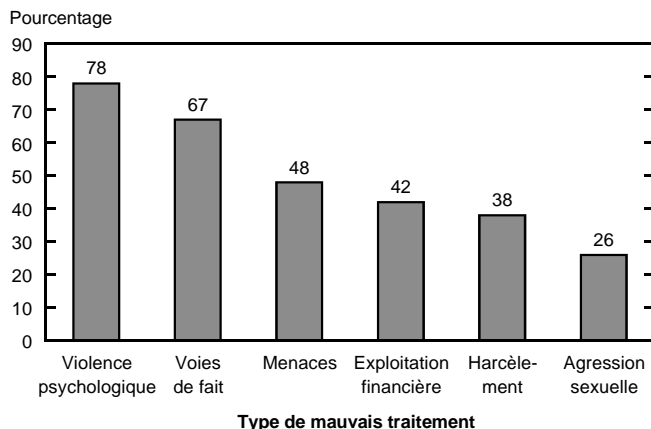
Les femmes viennent à des refuges pour échapper à la violence

Dans un aperçu instantané dressé le 20 avril 1998, les 422 refuges qui ont fourni des données comptaient 6 115 résidents : 2 918 femmes et 3 197 enfants. Près de

quatre-vingt pour cent des femmes et des enfants hébergés dans un refuge ce jour-là cherchaient à fuir une situation de violence. Ces femmes fuyaient principalement de la violence psychologique (78 %), des voies de fait (67 %), des menaces (48 %) et des agressions sexuelles (26 %) (figure 2). Les admissions pour des raisons autres que les mauvais traitements, aussi bien dans le cas des femmes que dans celui des enfants, tenaient généralement à des problèmes de logement (près des trois quarts des femmes admises pour des raisons n'ayant rien à voir avec les mauvais traitements).

Figure 2

Femmes admises dans des refuges selon le type de mauvais traitement, 20 avril 1998



Note : Le total des chiffres ne correspond pas à 100 % en raison de réponses multiples.

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, 1997-1998, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

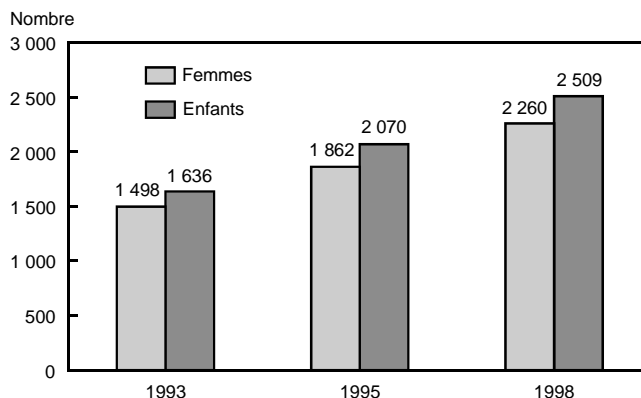
La majorité des femmes violentées qui sont admises dans des refuges sont accompagnées d'enfants. Les données d'un aperçu instantané d'une journée des refuges dans l'ensemble du Canada révèlent que le nombre des femmes battues et des enfants qui les accompagnent aux refuges a augmenté de 1993 à 1998 (figure 3). Cette hausse s'explique peut-être par l'accroissement du nombre de refuges au cours de la même période.

Dans l'ensemble, le taux des femmes violentées hébergées dans les refuges le 20 avril 1998 était de 18,2 pour 100 000 femmes (15 ans et plus) dans la population (tableau 4). Dans les provinces, les taux variaient d'un minimum de 12,2 en Alberta à un maximum de 25,4 à l'Île-du-Prince-Édouard. Les taux dans les territoires étaient beaucoup plus élevés, le Yukon affichant un taux de 42,9 et les Territoires du Nord-Ouest de 145,7 pour 100 000 femmes. La différence dans les taux ne tient pas nécessairement à des différences dans la fréquence des mauvais traitements, mais varie selon le nombre de refuges qui répondent à l'enquête, la densité de la population et le nombre de refuges dans chaque province et territoire.

La grande majorité des femmes violentées hébergées dans un refuge le 20 avril 1998 cherchaient à se protéger contre quelqu'un avec qui elles avaient eu une relation intime (85 %). Trente-six pour cent des femmes violentées avaient indiqué

Figure 3

Accroissement du nombre de femmes violentées et de leurs enfants demeurant dans des refuges*



* Le chiffre représente les résidents le jour de l'instantané. Les résidents qui s'y trouvaient pour des raisons autres que les mauvais traitements ne sont pas inclus dans ce chiffre. Une femme non victime de mauvais traitements est le plus souvent admise en raison d'un problème de logement.

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, 1992-1993, 1994-1995, 1997-1998, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 4

Taux de femmes admises pour des raisons de mauvais traitements pour 100 000 femmes adultes dans la population¹, 20 avril 1998

	Femmes résidentes	Nombre de femmes dans la population – 15 ans et plus	Taux pour 100 000 femmes
Canada	2 260	12 385 623	18,2
Terre-Neuve	34	224 633	15,1
Île-du-Prince-Édouard	14	55 190	25,4
Nouvelle-Écosse	92	390 707	23,5
Nouveau-Brunswick	70	311 169	22,5
Québec	471	3 053 342	15,4
Ontario	915	4 671 122	19,6
Manitoba	97	456 011	21,3
Saskatchewan	102	404 010	25,2
Alberta	139	1 137 578	12,2
Colombie-Britannique	289	1 648 249	17,5
Yukon	5	11 656	42,9
Territoires du Nord-Ouest	32	21 956	145,7

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques sont fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 1998.

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement, 1997-1998, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

que leur conjoint était l'agresseur, 32 % des femmes avaient été violentées par un conjoint de fait, 12 % un ex-conjoint ou un ex-partenaire et 5 % un amoureux ou un ancien amoureux. Un autre 8 % avaient été violentées par quelqu'un d'autre (parent, ami, fournisseur de soins, symbole d'autorité et autre) alors que, pour 8 % des femmes la relation n'était pas précisée.

Les jeunes femmes sont moins nombreuses à utiliser les refuges

Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 menée par Statistique Canada, le taux le plus élevé d'agressions contre un conjoint a été signalé par les femmes âgées de 18 à 24 ans (12 % des femmes dans ce groupe d'âge), et les taux diminuaient selon l'âge pour tomber à seulement 1 % des femmes de 45 ans et plus. D'après l'Enquête sur les maisons d'hébergement, la plus forte proportion de femmes violentées qui étaient hébergées dans des refuges le 20 avril 1998 avaient entre 25 et 34 ans (36 %) et seulement 19 % étaient âgées de 15 à 24 ans. Les femmes de 35 à 44 ans (26 %) se situaient au deuxième rang. Les femmes de 45 ans et plus étaient les moins susceptibles d'utiliser des refuges, car elles ne représentaient que seulement 12 % des personnes résidentes, ce qui n'est pas étonnant compte tenu des faibles taux d'agressions contre un conjoint déclarées par ce groupe d'âge. Il est à noter que l'âge était inconnu pour 7 % des femmes. Si l'on examine le taux pour 100 000 femmes (âgées de 15 ans et plus) dans la population, les femmes faisant partie du groupe d'âge de 25 à 34 ans étaient les plus susceptibles d'avoir recours à des refuges, leur taux étant de 36,5, comparativement à 22,4 pour les femmes âgées de 35 à 44 ans, et 21,8 pour les femmes âgées de 15 à 24 ans. Les femmes âgées de 45 ans et plus affichaient le taux le plus faible, soit 4,9 pour 100 000 femmes.

La majorité des femmes dans les refuges sont accompagnées de leurs enfants

Le 20 avril 1998, 56 % des femmes qui fuyaient des situations de violence ont été admises avec des enfants, 18 % sans aucun de leurs enfants, et 20 % n'avaient pas d'enfants. Pour 5 % des femmes, on ignorait si elles avaient des enfants. Il y a diverses raisons pour lesquelles les femmes n'amènent pas leurs enfants aux refuges. Par exemple, certains peuvent être assez âgés pour vivre seuls, les enfants plus âgés peuvent demeurer au foyer pour des raisons scolaires et les enfants plus âgés (en particulier les enfants de sexe masculin) peuvent ne pas être admissibles pour demeurer dans certains refuges. Toutefois, parmi les femmes violentées qui ont déclaré avoir des enfants, 76 % les ont amené au refuge.

Le nombre total d'enfants à charge qui accompagnaient leur mère au refuge était réparti de façon presque égale entre les garçons (47 %) et les filles (50 %) (dans 3 % des cas, le sexe n'était pas précisé). Près de la moitié (43 %) des enfants admis en raison des mauvais traitements avaient moins de cinq ans et 30 % étaient âgés de 5 à 9 ans. Les enfants âgés de 10 à 15 ans comptaient pour 18 % des enfants alors que le groupe le plus petit (3 %) se composait de jeunes personnes âgées de 16 ans et plus. Pour 7 % des enfants, l'âge était inconnu.

Les enfants témoins de violence

Être témoin de violence peut englober une vaste gamme d'expériences, dont observer visuellement de la violence entre les parents, entendre des bruits indicateurs d'agissements violents dans une autre partie de la maison, ou voir les conséquences physiques ou émotives chez un parent qui est battu (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990). En outre, certaines preuves indiquent que si les enfants sont témoins de violence physique à l'endroit de leur mère, ils seront également témoins de nombreux incidents de violence psychologique, notamment de la violence verbale, du dénigrement et des menaces à son endroit (Santé Canada, 1996).

On peut estimer le nombre d'enfants qui sont témoins de violence dans la famille à partir de l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de Statistique Canada. En 1993, l'EVEF révélait que les enfants étaient témoins de violence entre leurs parents dans 39 % des mariages violents, ce qui équivaut aux enfants de plus d'un million de familles, même si certains de ces enfants sont maintenant des adultes. En outre, une bonne partie de cette violence est grave. Dans 52 % des relations violentes où les enfants ont été témoins de la violence, la mère battue craignait pour sa vie et dans 61 % des cas la femme a été blessée physiquement par son partenaire.

Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, la présence d'enfants qui sont témoins de la violence est un facteur qui joue un rôle important dans la décision que prennent les femmes de partir et de se présenter à un refuge. Au total, 78 % des femmes qui ont été hébergées dans un refuge ont mentionné que leurs enfants avaient été témoins à un moment quelconque de la violence dirigée contre elles, comparativement à 39 % de toutes les femmes violentées.

Les recherches empiriques révèlent que le fait d'être témoin de violence entre ses parents peut avoir des conséquences graves et durables chez l'enfant. Les enfants qui sont témoins de violence entre leurs parents sont davantage à risque de devenir eux-mêmes des victimes de violence ou des agresseurs (Santé Canada, 1996). Par exemple, l'EVEF laisse entendre que les hommes violents sont trois fois plus susceptibles que les hommes non violents d'avoir été témoins de violence conjugale pendant leur enfance et que les femmes qui ont été élevées dans des circonstances semblables étaient deux fois plus susceptibles d'être victimes de ce type de violence. En outre, ces enfants risquent davantage d'avoir de nombreux problèmes émotifs, de comportement, et de développement (O'Keefe, 1995; Allan, 1991; Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990; Egeland, Jacobvitz et Sroufe, 1988). Les conséquences néfastes sur leur développement émotif et comportemental peuvent comprendre les symptômes du stress post-traumatique, y compris la crainte, l'anxiété, l'irritabilité, la difficulté à se concentrer, des souvenirs non désirés de la violence, des accès de colère et une surexcitation (Lehmann, 1997; Graham-Berman et Levendosky, 1998). Ils peuvent également afficher des taux élevés de dépression, de repli sur soi, de faible estime de soi et d'autres problèmes émotifs. Ces enfants sont aussi beaucoup plus susceptibles d'avoir des problèmes de comportement, par exemple être agressifs et entêtés avec des pairs et des adultes, avoir un comportement destructif et avoir des démêlés avec la justice.

En outre, les études et les aptitudes sociales des enfants témoins de violence conjugale peuvent être compromises, surtout pour ceux dont la vie est perturbée par l'emménagement dans un refuge. Ces enfants ont tendance à avoir des aptitudes sociales et des résultats scolaires plus faibles, et à s'absenter plus souvent que les enfants de familles sans violence (Santé Canada, 1996).

Près de 30 % des femmes hébergées dans des refuges suite à des mauvais traitements le 20 avril 1998 voulaient aussi protéger leurs enfants contre la violence : 28 % contre la violence psychologique, 14 % contre les voies de fait, 13 % contre des menaces, 9 % contre la négligence et 4 % contre des agressions sexuelles.

Les clients des refuges forment une petite proportion des femmes violentées

Selon l'enquête téléphonique de 1993 menée par Statistique Canada sur la violence envers les femmes, 29 % (2,8 millions) des Canadiennes qui avaient déjà été mariées ou qui avaient vécu avec un homme en union libre avaient été victimes de violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire. Au total, 217 000 (8 %) femmes avaient communiqué avec un refuge et 156 000 (6 %) avaient demeuré au moins une fois dans un refuge pour femmes violentées. Ainsi, 72 % de ces femmes qui avaient communiqué avec un refuge y avaient demeuré au moins une fois et 28 % avaient communiqué avec

le refuge afin d'obtenir des conseils ou de l'information. Si l'on associe ces données à celles de l'Enquête sur les maisons d'hébergement qui indiquent que près de 48 000 femmes avaient utilisé des refuges en 1997-1998, cela porte à croire que les séjours des femmes dans les refuges sont très courts et que les utilisateurs de refuges sont, en général, admis plus d'une fois.

Près de neuf femmes sur dix qui avaient communiqué avec un refuge ont déclaré que cette communication avait été très utile ou assez utile. Lorsqu'on leur a demandé dans le cadre de l'enquête pourquoi elles n'avaient pas demandé de l'aide à un refuge ou un organisme de services sociaux, la plupart des femmes ont répondu qu'elles ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin d'aide (40 %), que l'incident n'était pas assez important (25 %), qu'elles ne connaissaient pas l'existence des services (16 %) ou qu'aucun service n'était offert (14 %). Pour près de 295 000 femmes, il n'existait pas de services de counselling ou de logement.

La violence conjugale signalée à la police

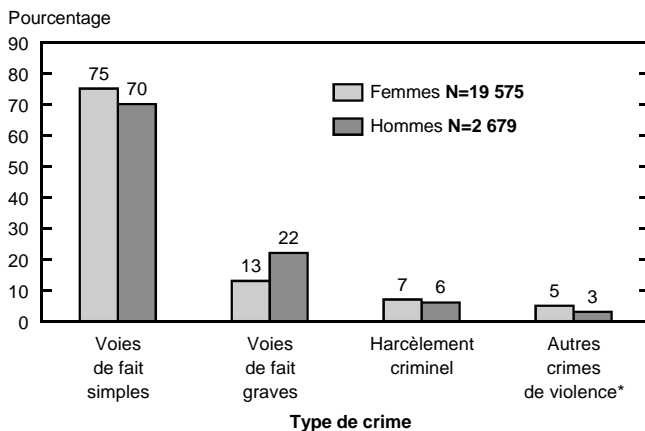
Des renseignements sur les affaires de violence conjugale déclarées à la police au Canada sont disponibles auprès d'un échantillon de 179 services de police qui représentent 48 % du volume national de criminalité. En 1997, 22 254 affaires de ce genre ont été déclarées au Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC II); 88 % impliquaient des victimes de sexe féminin et 12 % des victimes de sexe masculin. La majorité de toutes les victimes de violence conjugale avaient été victimes de voies de fait simples. Même si les femmes constituaient un pourcentage plus élevé des victimes dans presque toutes les catégories d'infractions relatives à la violence conjugale (figure 4), les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes de voies de fait graves (22 % contre

13 %), surtout en raison de l'usage des armes qui est proportionnellement élevé chez les délinquantes (5 % contre 14 %). Toutefois, les armes à feu étaient rarement utilisées ni par les hommes ou les femmes. Soixante-dix pour cent des femmes avaient été victimes de violence aux mains d'un conjoint actuel comparativement à 66 % des hommes. Les hommes (34 %) étaient légèrement plus susceptibles que les femmes (30 %) d'être agressés par une ex-conjointe.

À travers l'histoire, les femmes ont dépassé les maris comme victimes d'homicide contre un conjoint par un ratio de 3 :1. Entre 1974 et 1997, 1 829 femmes ont été tuées par leur mari, comparativement à 556 hommes qui ont été tués par leur femme (figure 5). En 1997, 61 femmes et 14 hommes ont été tués par un conjoint.

Figure 4

Victimes de violence conjugale selon l'accusation déposée par la police, Canada, 1997

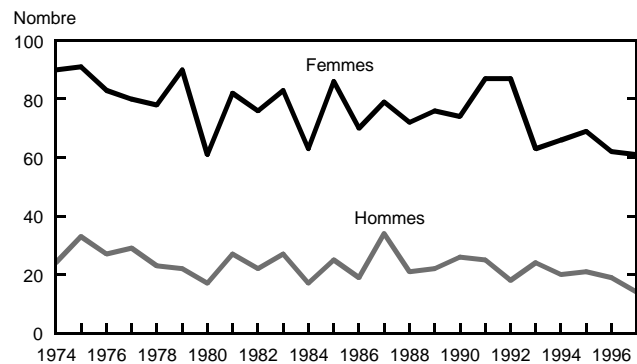


* Les autres crimes de violence comprennent les crimes tel que les voies de fait armées, les menaces, toutes les infractions liées aux agressions sexuelles, l'enlèvement, le rapt, le vol qualifié, l'homicide et les tentatives d'homicide, la négligence criminelle et d'autres infractions causant la mort.

Source : Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC II), Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Figure 5

Nombre de femmes et d'hommes tués par un conjoint, 1974-1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter Fitzgerald, R. (1999). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 1999. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

L'Enquête sur la violence envers les femmes a également révélé que 13 % des femmes violentées qui avaient quitté leur conjoint en raison de la violence avaient demeuré dans un refuge et que le recours à un refuge était étroitement associé à la gravité de la violence. Plus de 80 % des femmes qui avaient utilisé des refuges avaient été blessées à un moment quelconque pendant la relation de violence, comparativement à 45 % de toutes les femmes violentées. En outre, 63 % des femmes qui avaient demeuré dans un refuge avaient à un moment quelconque subi des blessures assez graves pour nécessiter les soins d'un médecin, comparativement à 19 % de toutes les femmes violentées. Les résidentes des refuges étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir craint pour leur vie (85 %) que toutes les femmes violentées (39 %) et elles étaient plus susceptibles d'avoir été obligées d'interrompre leurs activités quotidiennes en raison de la violence (57 % contre 31 %).

À la sévérité de la violence s'alliait également le fait que les femmes qui avaient recours aux refuges étaient plus susceptibles de demander l'aide ou la protection de la police. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, 26 % de toutes les femmes violentées ont déclaré un incident de violence à la police à un moment quelconque durant la relation. Le pourcentage de femmes qui avertissaient la police était encore plus élevé chez les femmes qui avaient déjà quitté leur conjoint (45 %), et plus élevé encore parmi les femmes qui avaient déjà séjourné dans des refuges (82 %). En outre, les clientes des refuges étaient plus susceptibles que les non-clientes de dire que leur conjoint avait reçu des services de counselling (37 % contre 20 %), de dire qu'elles avaient mentionné l'incident à un médecin (57 % contre 30 %), ou de dire qu'elles avaient communiqué avec un autre conseiller (43 % contre 20 %).

Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement, 29 % des femmes qui se trouvaient dans un refuge suite à des mauvais traitements le 20 avril 1998 avaient signalé l'incident le plus récent à la police. Dans près des deux tiers de ces cas, la police ou la Couronne avait déposé des accusations. Des ordonnances d'interdiction de communiquer avaient été obtenues dans plus de la moitié (54 %) des cas signalés à la police et dans 86 % des cas où des accusations ont été déposées.

Recettes et dépenses

La majorité des refuges sont financés par divers paliers de gouvernement

Ce qu'il en coûte pour administrer un refuge dépend d'une multitude de facteurs, dont la taille du refuge, le nombre d'admissions, la durée du séjour, l'endroit (région urbaine/suburbaine, rurale, ou réserve), le nombre d'employés requis et les services offerts. Quatre cent onze refuges ont déclaré leurs recettes et dépenses totales pour l'année. Les recettes totales combinées de ces refuges étaient de 171 millions de dollars, alors que le total des dépenses de fonctionnement se chiffrait à 170 millions de dollars. L'écart entre les recettes et les dépenses peut s'expliquer par le fait que 58 % de ces refuges avaient l'intention d'effectuer des réparations

matérielles ou des améliorations pendant le prochain exercice. Il se peut que des fonds aient été reçus pour ces projets à la fin de l'exercice 1997-1998, les travaux et les paiements relatifs à ces réparations et améliorations devant commencer au début de l'exercice suivant.

Parmi les 409 refuges qui ont fourni des ventilations détaillées de leurs recettes, 82 % des recettes provenaient de sources gouvernementales. Ces refuges ont déclaré avoir reçu au total 140 millions de dollars des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux, régionaux et municipaux et des bandes autochtones. En outre, ils avaient reçu un total de 30 millions de dollars de sources non gouvernementales, comme des dons, levées de fonds, loteries provinciales/territoriales, droits payés par les résidents, prêts et subventions (pour des grands travaux de réparation ou d'amélioration) et Centraide. Les centres de ressources familiales et les maisons d'hébergement recevaient la majorité de leur financement de sources gouvernementales (96 % et 86 % respectivement).

Pour ce qui est du financement par des sources non gouvernementales, ce sont les maisons d'hébergement de deuxième étape qui ont déclaré la plus forte dépendance à l'égard de ces sources. Trente-sept pour cent des recettes déclarées par ces maisons d'hébergement provenaient de sources non gouvernementales. Les répartitions selon les provinces et territoires indiquent que 97 % des fonds dans les Territoires du Nord-Ouest sont fournis par des sources gouvernementales alors que les refuges en Alberta et en Nouvelle-Écosse étaient les plus susceptibles de s'en remettre à des sources non gouvernementales (37 % et 21 % des recettes respectivement).

Sources des données

Enquête sur les maisons d'hébergement

L'Enquête sur les maisons d'hébergement a été élaborée dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral de concert avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et des associations de maisons d'hébergement. L'Enquête a pour objet de recueillir de l'information sur les services résidentiels offerts aux femmes violentées et à leurs enfants au cours des 12 derniers mois de fonctionnement et de fournir un aperçu instantané d'une journée des clients desservis un jour donné. En 1991-1992, Statistique Canada a commencé à recueillir des renseignements de base sur les services et la clientèle des maisons d'hébergement. L'enquête a été reprise avec certains changements en 1992-1993, 1994-1995 et 1997-1998.

L'Enquête sur les maisons d'hébergement est une enquête envoi-retour par la poste menée auprès de tous les établissements résidentiels qui offrent des services aux femmes violentées et à leurs enfants. Parmi les 470 établissements qui fournissent des services aux femmes violentées et à leurs enfants, 430 ont retourné leur questionnaire ce qui correspond à un taux de réponse de 91 %. Des questionnaires distincts ont été remplis pour les établissements qui comptaient deux résidences ou plus sous le même nom ou à la même adresse.

Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC II)

Lancé en 1988, le programme DUC II saisit des renseignements détaillés sur diverses affaires criminelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. En 1997, 179 services de police dans six provinces participaient au programme DUC II. Les données représentent 48 % du volume national de criminalité et elles ne sont donc pas représentatives à l'échelle nationale. Les affaires consignées au fichier de 1997 sont réparties comme suit : 41 % du Québec, 33 % de l'Ontario, 11 % de l'Alberta, 8 % de la Colombie-Britannique, 6 % de la Saskatchewan et 1 % du Nouveau-Brunswick. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. La couverture de l'enquête continuera à s'étendre à mesure que d'autres services de police convertiront leurs systèmes au programme DUC II.

Enquête sur l'homicide

L'Enquête sur l'homicide fournit des données sur les caractéristiques des victimes d'homicide, des personnes accusées et des affaires qui sont déclarées par la police. Elle a recueilli auprès de la police des renseignements détaillés sur tous les homicides commis au Canada depuis 1961. Elle a été révisée en 1991 et en 1997 pour qu'on puisse y ajouter de nouveaux éléments d'information et améliorer des éléments existants.

Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF)

En 1993, Statistique Canada a réalisé l'EVEF pour le compte de Santé Canada. L'enquête a été menée par téléphone au moyen d'un système d'appel aléatoire. Au total, 12 300 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interviewées au sujet de leurs expériences de la violence physique et sexuelle depuis l'âge de 16 ans, de leurs réactions à ces expériences et de leurs perceptions de leur sécurité personnelle. Les réponses ont été pondérées pour représenter les 10,5 millions de femmes dans la population canadienne. Des estimations ont été établies pour les taux de violence sur une période de douze mois et au cours de la vie adulte.

Références

Allan, B. (1991) La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.

Association canadienne des radiodiffuseurs. (1996) À vous de réagir : les radiodiffuseurs privés en ondes pour le Canada. Ottawa : Santé Canada.

Egeland, B., D. Jacobvitz et L. Sroufe. (1988) Breaking the cycle of abuse. *Child Development*. 59:1080-1088.

Fitzgerald, R. (1997) Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille, 1996. *Juristat* 17(11). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. (1998) Calling A Crime A Crime, Violence in Families and Relationships: The Criminal Justice Response. St John's: Provincial Strategy Against Violence and Victim Services.

Graham-Berman, S.A. et A.A. Levendosky. (1998) Traumatic stress symptoms in children of battered women. *Journal of Interpersonal Violence*. 13(1): 111-128.

Jaffe, P., D. Wolfe et S.K. Wilson. (1990) Children of Battered Women. Newbury Park, CA: Sage.

Lehmann, P. (1997) The development of posttraumatic stress disorder (PTSD) in a sample of child witnesses to mother assault. *Journal of Family Violence*. 12(3): 241-257.

Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women. (1997) Making Changes: A Book for Women in Relationships. Halifax: Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women.

O'Keefe, M. (1995) Predicators of Child Abuse in Martiallly Violent Families. *Journal of Interpersonal Violence*. 10(1): 3-25.

Pottie Bunge, V. et A. Levett. (1998) La violence familiale au Canada : un profil statistique, 1998. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Rodgers, K. (1994) Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe. *Juristat*. 14(9). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Rodgers, K. et G. MacDonald. (1994) Les refuges pour femmes victimes de violence au Canada. *Tendances sociales canadiennes*. Automne. Ottawa : Statistique Canada.

Santé Canada. (1995) La violence conjugale. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.

Santé Canada. (1996) La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (1994) Project Haven Evaluation: Highlights. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

SPR Associates Inc. (1997) A Place to Go: An Evaluation of the Next Step Program for Second-Stage Housing in Canada. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

The Denise House/Sedna Women's Shelter. (1997) A Guide for an Abused Woman and Those Trying to Help Her. Oshawa: The Denise House/Sedna Women's Shelter.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPf

1997

- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
- Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers
- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997
- Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 13 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada
- Vol. 18 n° 14 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998

1999

- Vol. 19 n° 1 Drogues illicites et criminalité au Canada
- Vol. 19 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1997-1998
- Vol. 19 n° 3 Délinquants sexuels
- Vol. 19 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998
- Vol. 19 n° 5 Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée